

**Bureau du 14 janvier 2002**

**Décision n° B-2002-0388**

commune (s) : Vénissieux

objet : **ZAC "du Vieux Bourg" - Transfert du programme de logements de l'îlot B1 de la société Trim à la société Sacoviv**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet consiste à vendre à la Sacoviv les droits de construire pour 650 mètres carrés de logements au prix de 68,6 € HT le mètre carré, soit 44 590 € HT au total, sur l'îlot B1 de la ZAC, au-dessus de la moyenne surface commerciale.

En effet, le conseil de Communauté du 26 février 2001 a autorisé la société Trim à construire ces logements au-dessus du supermarché Atac, îlot B1 de la ZAC, conformément aux objectifs fixés par le dossier de ZAC approuvé par le conseil de Communauté le 25 mai 1999.

La société Trim n'ayant pas trouvé d'acquéreurs en accession à la propriété, il est proposé de transférer ce programme de logements à la Sacoviv, en locatif intermédiaire. Cela permettrait d'entreprendre la reconstruction de l'îlot B1, qui constitue le secteur essentiel de la redynamisation du centre historique de la commune de Vénissieux.

Vu ledit dossier ;

Vu le dossier de ZAC approuvé par le Conseil le 25 mai 1999 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 26 février 2001 et celle n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à :

a) - transférer le programme de 650 mètres carrés de logements sur l'îlot B1 de la ZAC «du Vieux Bourg » à Vénissieux, de la société Trim à la société Sacoviv au prix de 44 590 €HT,

b) - signer l'acte correspondant.

**2° - La recette** correspondante sera inscrite sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2002 - compte 701 500 - fonction 824 - opération 0338.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,